



# Conseil de l'Art Dramatique

## Rapport d'activités 2018

**Secrétariat : Service du Théâtre**  
c/o Carole BONBLED,  
Directrice et Secrétaire du Conseil de l'Art  
Dramatique  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES  
Tel : 02/413 24 89  
[www.artscene.cfwb.be/théâtre](http://www.artscene.cfwb.be/théâtre)

## **Sommaire :**

- A. Composition du Conseil de l'Art dramatique (CAD)**
- B. Nombre de séances en 2018**
- C. Moyenne des présences (hors procuration) en nombre et pourcentage**
- D. Présentation publique du rapport d'activités 2016/2017**
- E. Réactions sur les décisions de la Ministre concernant les contrats-programmes 2018-2022**
- F. Décret sur la Nouvelle Gouvernance Culturelle**
- G. Analyse des dossiers de demande d'aides aux projets pluriannuels**

# CONSEIL DE L'ART DRAMATIQUE

## Rapport d'activité couvrant l'année civile 2018

Ce rapport d'activité a pour but d'éclairer toute personne morale ou physique du secteur théâtral pour adultes qui a été concernée par les contrats-programmes 2018-2022 et les aides aux projets pluriannuels 2019-2020 et 2019-2021.

### **A. Composition du CAD**

1° Au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans le domaine de l'Art dramatique : Messieurs **Jean-Michel FRÈRE**, **Alain LEEMPOEL** (sa démission a été actée le 30 octobre 2018), **Stéphane OLIVIER**, et **Nicolas DUBOIS**.

2° Au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées (en abrégé, O.R.U.A.) : Messieurs **Michel BOERMANS** (Concertation permanente des employeurs des arts de la scène en Communauté française – en abrégé CONPEAS), **Patrick COLPÉ** (Chambre patronale des Employeurs permanents des Arts de la Scène d'expression française – en abrégé CPEPAS) (sa démission a été actée le 26 novembre 2018), **Philippe DUMOULIN** (Assemblée générale du Mouvement du Théâtre Action – en abrégé AG/MTA), **Michel KACENELENOGEN** (Chambre patronale des Employeurs permanents des Arts de la Scène d'expression française – en abrégé CPEPAS) ; Madame **Catherine ANSAY**, représentante d'une association d'usagers.

3° Au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques : Monsieur **Mathieu NOEL** (MR), Monsieur **Daniel CORDOVA** (PS), Monsieur **Stéphane LEDUNE** (ECOLO).

Monsieur **Michel BOERMANS** a été élu à la Présidence du Conseil ; Monsieur **Nicolas DUBOIS** a été élu Vice-Président. Seuls candidats pour chacune des fonctions, ils ont été élus à l'unanimité.

A ces membres siégeant avec voix délibérative s'ajoute une membre avec voix consultative (en application de l'article 48 § 2) : Madame **Jeanne DANDOY**, Vice-Présidente de cette même instance d'avis.

Le Secrétariat est assuré par Madame **Carole BONBLED**, Directrice à la Direction du Théâtre, assistée par Monsieur **Christophe LATET**, attaché et membre de son équipe.

### **B. Nombre de séances**

En 2018, le CAD s'est réuni à 11 reprises.

### **C. Moyenne des présences (donc hors procuration) en nombre et pourcentage**

63,91 % des membres en moyenne étaient présents à chaque réunion sur les douze membres effectifs avec voix délibérative qui le compose, ce qui représente une petite érosion par rapport aux années précédentes (66,48 % en 2016 et 71,28 % en 2017).

Le quorum du Conseil pour délibérer valablement a été respecté ainsi que l'y oblige son Règlement d'ordre intérieur (ROI) en son article 13 pris en conformité avec l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans

le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis : « Le CAD ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée ».

Par ailleurs, ce même décret (en son article 10, 3°) ainsi que l'article 15 § 2 du ROI précisent que chaque membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

#### **D. Présentation publique du rapport d'activités 2016/2017**

La présentation du rapport d'activités 2016-2017 a eu lieu le 4 juin 2018 au Théâtre National. La présentation s'est déroulée conjointement avec les autres instances d'avis des arts de la scène. Chaque président.e disposait de 15 minutes de prise de parole. Le CAD s'est réuni avant la présentation pour préparer son intervention. En 2017, l'échéancier relatif au renouvellement des contrats-programmes n'a pas permis de présentation du rapport d'activités. Cette présentation porte principalement sur la méthodologie de travail adoptée au sein du Conseil pour mener à bien sa mission d'instance d'avis de la Ministre notamment lors de la fixation des échéanciers et du renouvellement des contrats-programmes en 2018.

Le CAD s'était positionné par rapport aux réactions du secteur concernant les décisions prises sur les contrats-programmes 2018-2022, et avait décidé de profiter de la présentation publique des rapports d'activités pour s'exprimer, même s'il déplore avoir manqué de temps pour le faire de façon optimale, et permettre un échange constructif avec le secteur.

#### **E. Réactions sur les décisions de la Ministre concernant les contrats-programmes 2018-2022**

Les décisions de la Ministre Alda GREOLI concernant les contrats-programmes 2018-2022 ont été rendues publiques le 23 novembre 2017. A la suite de cette annonce, le CAD et ses membres ont été pointés du doigt par le secteur, essentiellement au sujet des avis qui avaient été rendus.

La Ministre a remercié le CAD dans une lettre envoyée le 29 janvier 2018, dont les membres ont pu prendre connaissance lors de sa séance du 30 janvier 2018, pour le travail effectué en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de l'échéancier commun des Arts de la Scène.

Par ailleurs, une réunion a eu lieu entre Monsieur Paul VERWILGHEN (Chef de Cabinet), Julie GERARD et Céline RENCHON (Cabinet de la Ministre), et Michel BOERMANS (Président du CAD), Nicolas DUBOIS (Vice-Président du CAD), Alexandre CAPUTO (Président du CAPT) et Jeanne DANDOY (Vice-Présidente du CAPT). Carole BONBLED était aussi présente pour l'Administration. Cette réunion a permis d'exprimer le malaise ressenti par le CAD sur les retours du secteur vis-à-vis des avis rendus, et de son intention de communiquer. Les membres du CAD, à l'unanimité, constatent que ses avis n'ont pas été suivis. Le décret stipule clairement que l'avis doit porter sur la cohérence tant artistique que budgétaire du projet examiné par l'instance, cohérence que les montants alloués par la Ministre mettent à mal. De son côté, le Cabinet a affirmé sa satisfaction sur le travail accompli par le CAD : 96 % des avis ont été suivis.

On déplore la confusion organisée entre la réalité des avis du CAD (non-communicés et non-publics) et les décisions de la Ministre. Le secteur ne comprend pas que le CAD a pris ses décisions sur base de dossiers, dont la qualité et la cohérence ne correspondent pas forcément à la réputation de l'opérateur concerné.

En ce qui concerne la communication au secteur et au public, la Ministre a communiqué sur la méthodologie au sens large alors que le CAD souhaite communiquer sur celle qu'il a adoptée lors de ses débats.

Considérant les délais imposés par le Cabinet avant de pouvoir s'exprimer, les membres ne voient pas l'intérêt de communiquer avant la présentation du rapport d'activité prévue au mois de juin 2018. Chaque membre peut néanmoins répondre à des sollicitations individuelles et en son nom propre, dans le respect du devoir de la confidentialité.

Il est important de rappeler que le nombre de dossiers de demande de contrats-programmes déposés à la Direction du Théâtre représente 50% des demandes de contrats-programme déposés aux arts de la scène et près de 60% du budget actuel de ce service général.

## **F. Décret sur la Nouvelle Gouvernance Culturelle**

En ses séances du 15 juin, du 27 août et du 23 octobre 2018, le CAD s'est penché sur l'avant-projet de décret sur la Nouvelle Gouvernance Culturelle. Michel BOERMANS (Président) a participé à une séance d'information donnée par Madame la Ministre le 12 juin 2018 en présence des Président.e.s et Vice-Président.e.s des instances d'avis.

Une note de synthèse a été rédigée par Michel BOERMANS (Président) et Nicolas DUBOIS (Vice-Président), en vue de la réunion qui s'est tenue le vendredi 26 octobre 2018 au Cabinet de Madame la Ministre.

## **G. Analyse des dossiers de demande d'aide aux projets pluriannuels 2019-2020 et 2019-2021 (session de mai 2018)**

Au vu de la surcharge de travail du CAPT, celui-ci a demandé à Madame la Ministre que les dossiers de demande d'aide aux projets pluriannuels soient analysés par les membres du CAD. Cette surcharge est causée par la multiplication par 2 ou 3 du nombre de sessions (et par conséquent du nombre de séances) pour les bourses, reprises, et les aides aux projets de création. Par ailleurs, l'analyse de l'avant-projet de décret sur la Nouvelle Gouvernance Culturelle a pris 5 séances, ce qui a retardé le calendrier d'analyse des aides aux projets.

En outre, 3 dossiers ont déjà été examinés par le CAD dans le cadre des demandes de contrats-programmes, et 2 par le CAPT dans le cadre des aides aux projets (annuels et pluriannuels).

Sur injonction de la Ministre, le CAD a accepté cette mission, à condition qu'un membre du CAPT soit présent à chaque réunion (avec voix consultative) afin d'assurer une continuité, et que les propositions de montants soient faites par le CAPT, de sorte qu'elles correspondent au cadre global des équilibres budgétaires arrêtés par le CAPT dans l'enveloppe qui lui a été attribuée, confirmée par un courrier de Madame la Ministre

GREOLI à Madame Jeanne DANDOY en date du 09 novembre 2018. Jeanne DANDOY (Présidente du CAPT) a donc été présente aux séances du 04 et du 11 décembre 2018, Jeanine DATH (Vice-Présidente du CAPT) aux séances du 14 et du 27 novembre 2018, ainsi que Sylvie SOMEN (membre du CAPT) à la séance du 19 novembre 2018.

Sur les 15 dossiers analysés, le CAD a remis 6 avis positifs (5 structures de création et 1 structure de service) et 9 avis négatifs. Le CAPT a pu prendre connaissance des avis du CAD en sa séance du 14 décembre 2018, et décider des propositions de montant (sur une enveloppe de 200.000€ consacrée aux aides aux projets pluriannuels) à soumettre à Madame la Ministre.

Bruxelles, le 09 octobre 2019

**Michel BOERMANS**

**Président**

**Carole BONBLED**

**Secrétaire**